



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION n° 2024/10/130**

Institutions et vie politique -Intercommunalité

Séance du 14 octobre 2024
Date de convocation : 8 octobre 2024
Membres en exercice : 33
25 présents – 31 votants
Le quorum est atteint.

OBJET : Convention entre la
Communauté de Communes de Petite
Camargue et la ville pour la mise à
disposition de personnel pendant la
pause méridienne pour l'année scolaire
2024-2025

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, Emmanuelle GAVANON, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT
Francine CHALMETON a donné procuration à Annick CHOPARD
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Daniel SALMERON
René GIMENEZ a donné procuration à Emmanuelle GAVANON
Serge GARNIER a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
Carole CALBA a donné procuration à Agnès AUGUSTE

Absents :

Sandrine RIOS
Jean-Pierre GUSAÏ

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Michel MATIVAL a été élu à l'unanimité** (Jean DENAT(2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON (2), Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET(2), Emmanuelle GAVANON (2), Agnès AUGUSTE (2)).

RAPPORTEUR : Mme Magali NISSARD, adjointe au maire

EXPOSE : La commune de Vauvert met à disposition du service de restauration de la Communauté de communes de Petite Camargue du personnel émanant du service Education communal durant la période méridienne.

La mutualisation des services est une source potentielle d'économies d'échelle et d'efficience de l'action publique locale. Elle évite les « surcoûts » liés au dédoublement d'activités. Ce mode de coopération est prévu par le code général des collectivités territoriales. Dans son article L 5211-4-I II modifié par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) donne un cadre juridique à la mise à disposition réciproque de services entre Communauté de communes de Petite Camargue (CCPC) et ses communes membres.

6 à 7 agents d'animation seront mis à disposition de la CCPC.

Les modalités financières sont définies dans la convention.

La présente convention a donc pour objet, conformément à l'article L 5211-4-I II du CGCT, de définir les moyens mutualisés par les deux collectivités pour assurer l'activité suivante :

- Fonctionnement et encadrement du service de restauration scolaire,

Elle est établie pour une durée de 1 an s'étendant du 29 août 2024 jusqu'au 4 juillet 2025.

PROPOSITION : Il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention entre la Communauté de Communes de Petite Camargue et la ville de Vauvert

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT(2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON (2), Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET(2), Emmanuelle GAVANON (2), Agnès AUGUSTE (2))

POUR EXTRAIT CONFORME

A Vauvert, le 14 OCT. 2024

Le maire,


Jean DENAT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....1.7.OCT..2024
- sa notification le.....
- sa publication le.....1.8.OCT..2024.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier